



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

gaz

Question écrite n° 102917

Texte de la question

M. Christian Eckert attire l'attention de M. le ministre auprès de la ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé de l'industrie, de l'énergie et de l'économie numérique, sur le projet de prospection de gaz de schiste en France qui a été lancé depuis mars 2010 après que le ministre chargé de l'énergie ait accordé trois permis de recherche de cet hydrocarbure non conventionnel aux groupes français Total et à l'entreprise américaine Schuepbach sur une zone d'environ 10 000 km² couvrant une grande partie des départements de la Drôme, l'Ardèche, le Gard, l'Hérault, l'Aveyron et la Lozère. Il s'étonne du peu d'informations données aux élus et aux habitants de ces secteurs et craint de possibles conséquences désastreuses sur l'environnement : émissions accrues de gaz à effet de serre, risques de pollution, la technique dite de « fracturation hydraulique horizontale » nécessaire à l'exploitation du gaz de schiste en profondeur étant particulièrement polluante et consommatrice en eau. Il lui demande donc des précisions sur ces chantiers de prospection dans les secteurs concernés et souhaite savoir s'il a l'assurance que tous les engagements pris lors du Grenelle de l'environnement pourront y être respectés.

Données clés

Auteur : [M. Christian Eckert](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (7^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 102917

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Industrie, énergie et économie numérique

Ministère attributaire : Redressement productif

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 mars 2011, page 2642

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)